

Stratégie

Emploi / Apprentissage





CONTEXTE

Actuellement, la Fédération Française de Tir comprend 240 000 licenciés répartis dans 1 700 associations. De nouveaux projets de développement voient le jour sur le territoire national en accord avec les projets fédéraux.

L'ensemble des échelons régional, départemental et local prend de l'envergure et place l'emploi au centre des projets de développement. La professionnalisation de nos structures sportives est incontournable dans le paysage associatif local pour rester concurrentiel sur le secteur sportif.

Ainsi la formation devient essentielle pour l'avenir de la FFTir. Il est un vecteur indispensable et indissociable de son développement et de la détection de ses nouveaux espoirs sportifs.

L'objectif de la stratégie fédérale est de permettre aux structures de se professionnaliser, grâce à un accompagnement financier au début puis de préconisation pour pérenniser l'emploi.

Les clubs de tir, les comités et les ligues qui veulent s'investir dans le projet fédéral, doivent s'engager vers une évolution proposant des services de qualité à leurs usagers :

- Proposer un large panel d'offres de découverte de l'activité Tir sportif aux nouveaux publics débutants
- Offrir aux tireurs la possibilité de suivre des progressions d'apprentissages structurées, débouchant sur des entraînements performants encadrés par des formateurs diplômés.
- Améliorer la structure existante.



Les différents dispositifs d'aide à la professionnalisation et à l'emploi développés par l'ANS doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement fixés par les structures.

Les différents emplois repérés actuellement dans les clubs, les comités ou les ligues sont :

- Agent d'accueil
- Agent d'entretien
- Éducateur sportif
- Agent de développement



PST

La priorité est donnée sur l'emploi des **éducateurs sportifs**. Ils sont au cœur du projet de développement d'une structure. Ils sont trop peu nombreux actuellement pour permettre une atteinte cohérente de nos objectifs fédéraux. Les structures doivent impérativement évaluer leur **capacité d'accueil**, les **besoins de leurs licenciés** et la **qualité de leurs encadrants**.

Afin de répondre au Projet fédéral, les clubs, les comités, les ligues doivent se structurer par l'emploi d'un ou plusieurs éducateurs sportifs suivant la taille.

L'éducateur sportif diplômé est en mesure de :

- Proposer une offre sportive (entraînement pour différents publics et niveaux)
- Promouvoir sa structure sur le territoire
- Proposer un plan de formation des bénévoles
- Organiser les actions des bénévoles en soutien aux siennes
- Proposer un projet de développement cohérent

La Fédération appuiera particulièrement les dossiers proposant un recrutement de nouveaux salariés en apprentissage ou en contrat de professionnalisation et ayant un projet de développement de la structure en accord avec le Projet fédéral.

La FFTir, en tant qu'organisme de formation, certifiée par la démarche qualité Qualiopi, poursuit comme finalité d'accompagner **l'acquisition** ou **la montée en compétences** et la professionnalisation des différents

acteurs au travers d'une offre de formation initiale et continue riche et diversifiée dans les domaines suivants : accueil, découverte, animation, initiation, entraînement et formation de cadres.

Un financement public est possible pour les formations nationales inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les départements de la formation jouent un rôle central dans ce dispositif d'accompagnement avec le **Centre National de Formation** (CNF) et ses deux antennes sur le CREPS de Bordeaux et le CNTS de Châteauroux-Déols.

Les partenariats avec le CREPS de Bordeaux et le CFA de Poitiers permettent la mise en place de l'apprentissage dans nos formations d'État.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



Pour répondre aux enjeux de l'olympiade 2021-2024, les départements formation fédérale et formation professionnelle proposent aux présidents de clubs et aux présidents des comités départementaux ou des ligues :

- les formations initiales pour devenir entraîneur bénévole :

Brevets fédéraux entraîneur 1^{er} et 2^e degré,

- les formations initiales pour devenir moniteur, entraîneur et formateur professionnel :

Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Moniteur de Tir sportif »,

Diplôme d'État (DEJEPS)

Diplôme d'État Supérieur (DESJEPS) de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Mention Tir sportif »,

- le « Plan national de formation » (PNF) continue des cadres et les « Ateliers formation » sur les championnats de France : une offre de formation continue proposée aux titulaires de diplômes fédéraux (BFE1 et BFE2), aux titulaires de diplômes professionnels (CQP, BEES1, BEES2, DEJEPS et DESJEPS), ainsi qu'aux initiateurs actifs.



CONTACT



Élodie COTTIN

Directrice du département formation professionnelle
Conseiller Technique National
Fédération Française de Tir

-  +33 6 79 71 86 55
-  ecottin@fftir.org
-  www.fftir.org
-  CREPS de Bordeaux
CNF, 653 cours de la Libération
33400 TALENCE

Schéma général de positionnement des formations fédérales et professionnelles

